



COMMUNIQUE DE PRESSE

Université d'été de l'autoconsommation photovoltaïque / Enerplan des 12 et 13 septembre

Création de l'association « Sol Solidaire » pour lutter contre la précarité énergétique

Paris, 9 septembre 2019

L'association à but non lucratif « Sol Solidaire », en cours de création, a pour objet d'orienter des fonds privés vers le financement de projets solaires de production d'électricité dans le secteur résidentiel social. Elle sera présentée lors de l'Université d'été de l'autoconsommation photovoltaïque organisée par Enerplan les 12 et 13 septembre prochain à l'Espace Saint Martin à Paris. Initiateur de ce concept humaniste qui mêle social et renouvelable, André Joffre, fondateur du bureau d'études Tecsol, en présentera les principales lignes en présence de l'ancienne ministre du logement Emmanuelle Cosse et membre du COMEX de l'Union Sociale de l'Habitat (USH).

Une bonne action à l'actif de la RSE des entreprises

L'association « Sol Solidaire » se fixe l'objectif de fournir gracieusement des kilowattheures solaires pour les ménages modestes, afin d'augmenter le reste à vivre de ces derniers. Pour ce faire, l'association compte sur la mobilisation de tous les producteurs d'électricité solaire. En échange de leurs données de production (qui seront certifiées et conservées de façon anonyme), l'association délivrera un certificat pour chaque mégawattheure d'électricité solaire produit.

« La totalité des certificats seront remis à des contributeurs privés en échange de leurs dons, lors d'une soirée de gala de mise aux enchères des certificats organisée par « Sol Solidaire ». Les attributaires pourront ainsi, dans le cadre de leur politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), contribuer à l'investissement des bailleurs sociaux dans des générateurs photovoltaïques » confie André Joffre.

« Un supplément d'âme aux électrons solaires »

Des appels à participations seront lancés prochainement par l'association. Les bailleurs sociaux qui souhaitent participer à ce programme pourront manifester leur intérêt de fournir gratuitement les kilowattheures solaires à leurs locataires. Grâce à la mobilisation de subventions publiques et à la contribution financière



des entreprises par l'intermédiaire de « Sol Solidaire », ils seront accompagnés pour mettre en œuvre cette gratuité.

« Avec « Sol Solidaire », nous portons l'ambition d'apporter un supplément d'âme aux électrons solaires grâce au numérique et, ainsi, de donner le coup de pouce nécessaire pour permettre aux bailleurs sociaux d'investir dans l'autoconsommation collective, le tout au bénéfice de la lutte contre la précarité énergétique. » ajoute Sylvie Perrin, avocate associée du cabinet de Gaulle Fleurance et Associés et fondatrice de la Plateforme Verte, engagée dans le projet.

Conduite sous l'égide du comité stratégique de filière « Industrie des nouveaux services énergétiques », *« l'initiative Solaire Solidaire [pourrait] être financée d'ici fin 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement et transformation des filières » du Programme d'investissements d'avenir »* a annoncé le Ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire¹. L'action sociale de l'association « Sol Solidaire » contribuera également à la progression de l'emploi dans la filière photovoltaïque, en lien avec les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

En cours de constitution, l'association Sol Solidaire comptera parmi ses membres fondateurs des leaders du secteur de l'énergie solaire et acteurs de renom des sphères juridique et financière.

Contact : Alexandra BATLLE, Chargée de Développement, Tecsol, 07 88 55 72 40 ou alexandra.batlle@tecsol.fr

Membres fondateurs de Sol Solidaire

Laëtitia BROTTIER, vice-Présidente d'Enerplan

Emmanuelle COSSE, ancienne Ministre du Logement et de l'Habitat durable, membre du COMEX de l'USH

André JOFFRE, Fondateur de Tecsol

Arnaud LEROY, Président de l'ADEME

Christian LE SEACH, Directeur du Développement durable, Groupe BPCE

Sylvie PERRIN, Avocate associée, De Gaulle Fleurance et Associés

¹ [Dossier de presse du Ministère de l'Economie et des Finances publié dans le cadre de la « Paris Blockchain Conférence », avril 2019](#)

Le concept Sol Solidaire



Schéma de principe de l'initiative Sol Solidaire

- Un certificat symbolique dit « SOL » sera émis pour chaque megawattheure produit par une centrale solaire donnée remplissant des caractéristiques prédéfinies.
- Les certificats réunis sur une période annuelle feront l'objet d'une soirée caritative lors de laquelle des mécènes seront invités à leur donner un prix en euros.
- 100 % de la somme collectée à cette occasion servira à financer la mise en place et l'exploitation de projets solaires portés par des bailleurs sociaux.
- Les bailleurs sociaux candidats à cette forme de subvention privée devront s'engager à rendre gratuite l'énergie solaire fournie aux ménages modestes habitant leur parc immobilier.